

MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève en lien avec la nature, la gravité et la fréquence des gestes posés. Les intervenants de l'école débutent leur intervention par une ou des mesures de soutien, au niveau qui semble le plus approprié, en tenant compte des besoins de l'élève.

Dans le cas d'une situation d'intimidation ou de violence, la direction assurera l'application des moyens identifiés dans le plan de lutte pour contrer l'intimidation de l'école en vertu de la loi sur l'instruction publique.

Les gestes de violence physique ou verbale; gestes dangereux, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, cyber intimidation, possession d'objets menaçants, etc. représentent un manquement majeur. Un retrait à l'école ou une suspension à la maison pourrait s'appliquer s'il y a lieu. La décision appartient à la direction de l'école. Une solution réparatrice sera proposée à l'élève pour son retour en classe.

MODÈLE D'INTERVENTION À 3 NIVEAUX **Réponse à l'intervention (RAI)**

